

4509/CAB/70-F

Commission  
des  
Communautés Européennes

Bruxelles, mars 1970

Entretien  
du président Jean Rey  
avec la presse accréditée  
auprès de  
la Commission des Communautés européennes  
le 27 février 1970

Si j'ai demandé à M. Olivi que ceci ne soit pas intitulé "conférence de presse" mais "entretien", ce n'est pas parce que j'ai l'intention de me taire sur les problèmes actuels, mais parce qu'il me semble qu'une conférence suppose au départ une idée, qu'on va faire une déclaration politique de grande importance ou qu'on va commenter une décision que la Commission vient de rendre publique et, en conséquence, je craindrais que mon auditoire ne soit déçu. Mais il m'a tout de même semblé qu'il était raisonnable au début de cette année, après la fin de la période de transition, après les grands marathons que nous venons de parcourir, que nous jetions un coup d'oeil à la fois sur le passé et sur l'avenir et cela me paraît peut-être d'autant plus utile que le discours-programme que j'ai, au nom de la Commission, prononcé le 4 février devant le Parlement européen de Strasbourg, n'a été diffusé qu'en résumé - un résumé du reste détaillé. J'espère que bientôt le texte complet sera à votre disposition. Il n'empêche que certaines choses méritent peut-être d'être redites ici, à Bruxelles, devant cet impressionnant auditoire et je suis naturellement prêt, après mes déclarations qui ne seront pas très longues, à tâcher de répondre aux questions que vous pourriez me poser.

Je ne m'attarderai pas et je ne l'ai pas fait longtemps dans mon discours de Strasbourg, sur la fin de l'année et sur la fin de la période de transition, pour parler autant que possible directement de l'avenir. Vous ne serez cependant pas surpris, qu'ayant relu avant de venir ici, la déclaration que la Commission avait rendue publique le 1er juillet 1968, ayant relu la conférence de presse que j'ai faite ici le 14 octobre 1969, que j'affirme, sans manquer me semble-t-il de modestie, que la Commission peut être satisfaite de la façon dont ses prévisions politiques se sont avérées dans l'accomplissement dans les événements de la fin de l'année. Vous vous souvenez qu'au printemps 1969, après des débats qui, au sein même de notre collège, n'avaient pas été faciles, nous avons pris la décision, à laquelle je tenais essentiellement, de ne pas prolonger la période de transition, convaincus qu'une telle décision - le Conseil

ne pouvant pas passer outre et prolonger la période de transition sans une proposition de la Commission - nous amènerait tous, nous-mêmes d'abord - car cela nous a demandé un énorme travail - le Conseil ensuite, le Parlement, toutes les institutions, les Etats membres aussi, à une concentration d'efforts à la fin de l'année pour résoudre la plupart des problèmes encore en suspens. Cette décision que nous avons prise et communiquée au mois de mai au Conseil, qui l'a vraiment complétée avec beaucoup de bonne volonté et sans nous demander de la reconsidérer, a été un élément - pas le seul, bien sûr - mais un élément important de l'ensemble des "paquets" qui ont pu être négociés à la fin de l'année. Puisqu'il était clair qu'il fallait renégocier les règlements financiers agricoles, les ressources propres et les pouvoirs du Parlement, tout ceci devant être décidé à la fin de l'année, il était clair aussi que cela ne se ferait que dans un déblocage général des problèmes dans lesquels nos Etats membres étaient en désaccord, y compris l'élargissement de la Communauté. Nous avons eu la chance qu'une conférence au sommet soit convoquée les 1er et 2 décembre, que nous ayons pu, comme Commission, y participer, ce que j'avais personnellement demandé aux chefs d'Etat et de gouvernement en cause, que nous ayons pu discuter avec la conférence les problèmes sur lesquels elle allait se prononcer et que cette conférence ait véritablement constitué un grand succès politique.

Je pense qu'il faut en rendre hommage aux chefs d'Etat et de gouvernement rassemblés à La Haye. Ils ont eu la volonté de réaffirmer, non seulement des choses qui allaient de soi, que la Communauté continue, mais la volonté d'évoquer les problèmes politiques en suspens et d'affirmer, d'autre part, que la Communauté, arrivant à la fin de sa période de transition, s'engageait vers une décennie - car c'est bien ainsi - dans laquelle la construction de l'union politique et monétaire devenait l'objectif principal. En même temps, l'élargissement de la Communauté était, cette fois unanimement accepté comme hypothèse de travail, au départ, et comme volonté politique à l'arrivée. Voilà comment l'année s'est terminée et avec

quelques remous, il a fallu deux ou trois Conseils successifs, mais enfin, tout cela est en voie de bien se terminer.

Sur quelques points, les choses n'ont pas tourné exactement comme nous l'aurions voulu. La Commission aurait, notamment, souhaité qu'on fît un peu plus confiance au Parlement plutôt que d'entourer sa nouvelle liberté de mouvement de quelques barrières et de quelques précautions, qui ne sont d'ailleurs pas bien graves ni mal justifiées en l'espèce. Mais nous aurions préféré qu'on fît confiance à notre assemblée de Strasbourg qui, à notre avis, le mérite.

Enfin, à part quelques détails, dans l'ensemble nous avons tout lieu d'être pleinement satisfaits de la façon dont la Communauté a terminé sa période de transition en même temps que cette année 1969 et je ne crois pas exagérer en disant que la Communauté est sortie de sa quatrième crise qui est actuellement terminée. Nous en avons eu une en 1954, une en 1963, une en 1965, une en 1968/69. Nous en sommes sortis. Je ne sais pas quand nous aurons la cinquième - nous en aurons sûrement une, bien entendu - mais il faut tâcher de se dépêcher, avant qu'elle ne soit là, de profiter de ce que nous sommes sortis de la quatrième crise pour tâcher de progresser résolument dans quelques secteurs.

Alors, devant quoi nous trouvons-nous ? J'ai expliqué au Parlement de Strasbourg ce que nous paraissent être les problèmes principaux dans lesquels la Communauté allait progresser. Il y en a un sur lequel je voudrais vous dire un peu plus que ce que j'en ai dit à la tribune de Strasbourg. J'ai dit à Strasbourg que notre premier et principal problème à l'intérieur de la Communauté c'est naturellement la construction de l'union économique et monétaire. Vous aurez remarqué la force politique des termes dans lesquels la conférence de La Haye s'est exprimée là-dessus; elle ne s'est pas embarrassée des objections ou de prudence; elle a dit : "Voilà le but, voilà ce qu'il faut faire, il faut construire l'union économique et



monétaire, il faut construire un fonds de réserve, il faut bâtir l'ensemble et ceci moyennant un plan par étapes, à élaborer dans la prochaine année en 1970". Alors, sur la lancée, s'est tenu un excellent Conseil de ministres le 26 janvier où le plan de notre collègue M. Barre a été définitivement accepté, le plan de la Commission du mois de février et on a dit qu'on allait continuer la construction en demandant aux banques centrales de bien vouloir mettre immédiatement en vigueur leur projet d'assistance automatique à court terme. Les banques centrales ont accepté. Elles l'ont fait tout de suite, dans les dix jours qui ont suivi.

On en est maintenant, vous le savez, à la construction d'un plan par étapes. Vous savez que les ministres des finances en ont délibéré cette semaine. Vous savez aussi, je pense, que la Commission doit elle-même adopter, mercredi prochain, le document qu'elle enverra au Conseil et qui définit la construction telle qu'elle la comprend de ce grand ensemble où le progrès dans l'intégration économique et la réalisation de la solidarité monétaire doivent se réaliser parallèlement. J'imagine que quand ce document, qui est encore en discussion, aura été approuvé par notre collègue, j'imagine qu'à ce moment-là, Monsieur Olivi, sous une forme ou sous une autre, nous ferons une communication à la presse. Je ne peux pas encore vous dire, aujourd'hui, sous laquelle puisqu'il faut que la Commission en décide, mais il me paraît clair que c'est d'une importance suffisante pour que nous en fassions une communication directe, d'autant plus qu'il y a beaucoup de plans, qu'il y a beaucoup de ministres, qu'ils veulent tous accrocher leur nom - et je m'en réjouis plutôt que de m'en plaindre - à ce grand plan de réforme économique et monétaire. Par conséquent, je crois qu'il est bon - ceci étant discuté maintenant ouvertement et un peu partout - que lorsque la Commission aura élaboré son document, elle en donne directement connaissance.

Le second problème, c'est la politique industrielle. Vous savez qu'un grand mémorandum a été rédigé et se discute dans notre maison.

Les prévisions de calendrier sont que la Commission pourrait l'adopter avant les vacances de Pâques. Je ne sais pas si vous m'interrogerez là-dessus tout à l'heure - vous me mettrez dans un grand embarras - mais en attendant il me semble que la sagesse est d'avoir quelques semaines de patience car il s'agit naturellement d'une grande affaire, après tous les efforts qu'on a accomplis dans le domaine de la politique agricole.

Dans ce troisième chapitre, la politique agricole, j'ai deux choses à vous dire : la première c'est que naturellement nous travaillons en ce moment à la transformation de notre mémorandum de l'automne 1968 en positions fermes à l'intention du Conseil. La Commission considère que le moment est venu pour elle, après tous les contacts qu'elle a eus, d'adresser au Conseil des propositions précises dans le domaine des réformes de structure, des propositions qui naturellement tiendront compte des réactions que la publication de notre mémorandum a suscitées. Il était clair dans notre esprit que le mémorandum devait donner lieu à un grand brassage d'opinions, ce qui a été fait, et qu'en conséquence nous ne nous contenterons pas de recopier purement et simplement ce qu'il y avait dans notre document, sans tenir compte de tout ce que nous avons appris et entendu dans l'intervalle.

Le second point sur lequel je voudrais être ferme, c'est notre document relatif aux excédents agricoles. En ce moment, les ministres de l'agriculture font un effort au sein du Conseil pour tâcher de trouver des solutions auxquelles ils puissent se rallier unanimement. Je ne voudrais adresser, bien au contraire, aucune critique quelconque au président du Conseil de ministres siégeant au niveau agricole, mon compatriote M. Heger, qui fait en ce moment des efforts pour concilier les points de vue. Mais je voudrais qu'il soit très clair que dans l'opinion de la Commission il faut qu'on aboutisse à un bon compromis et pas à un mini-compromis, car le problème des excédents est un problème

majeur pour la Communauté. Nous ne pourrions pas continuer notre politique agricole comme elle va si nous n'arrivions pas à maîtriser ce problème des excédents et nous ne pourrions pas commencer convenablement une négociation avec plusieurs pays qui sont eux-mêmes des producteurs de produits agricoles dans le cadre de l'élargissement de la Communauté si la Communauté n'avait pas d'abord maîtrisé son propre problème intérieur, je ne dis pas faire disparaître les surplus en trois mois, ce qui serait absurde, mais avoir pris des mesures telles que ce problème des excédents entre dans la voie d'une solution progressive et réelle. Sur ce point, en conséquence et jusqu'à plus ample informé, la Commission ne modifie pas les propositions qu'elle a adressées au Conseil et elle persiste à croire que ce sont celles-là qu'il faudrait adopter.

Le quatrième chapitre, c'est l'énorme chapitre de l'élargissement de la Communauté. Vous savez que les travaux sont largement en cours; ils sont poursuivis parallèlement par le comité des représentants permanents qui en a été chargé par le Conseil et par nous, qui en sommes chargés par le traité. A chacun ses responsabilités.

Tous ces documents vont pleuvoir sur la table des ministres; ils en auront déjà pas mal lors de leur réunion du début de mars; ils en auront davantage pour la réunion suivante et j'ai l'impression qu'en conséquence ce ne sont pas les matériaux qui manqueront au Conseil pour arrêter des positions de départ pour la négociation.

Je voudrais seulement exprimer ici l'opinion que la Communauté ne doit pas avoir trop d'ambition quant à ce qu'elle pourrait décider elle-même avant que les négociations ne soient commencées. Que nous fassions l'inventaire des problèmes et que nous dégagions des orientations de départ, c'est non seulement utile, mais indispensable. Mais il me paraît, à moi, impossible que la Communauté arrête des positions définitives avant d'avoir entendu ses partenaires, sans s'être trouvée avec eux autour de la table et avoir pris connaissance de ce qu'ils souhaitent et ce qu'ils ne souhaitent pas, de ce qui pour eux

est acceptable l'office et de ce qui pour eux, au contraire, soulève des problèmes. Sur ce point, lorsque nous pensons par exemple à des débats sur la période de transition, il est clair que la Communauté peut avoir des idées sur la manière dont elle abordera le problème d'une période de transition; il serait impossible qu'elle arrêtât véritablement des décisions avant d'avoir entendu ses partenaires et de savoir d'abord s'ils demandent une période de transition ou s'ils n'en demandent pas. Nous n'avons qu'à nous souvenir des négociations de 1962, où les problèmes s'étaient déjà posés. Ils ont changé d'aspect puisque les positions ne sont plus les mêmes.

Le problème de savoir si l'on peut construire une seule période de transition pour l'agriculture et l'industrie, si l'on peut avoir une seule période de transition pour l'ensemble des quatre pays candidats ou s'il faudra trouver des solutions plus nuancées, ne peut pas être décidé par la Communauté avant qu'elle n'ait entendu ses partenaires. Pour cette raison, il me semble que la Communauté sera bien inspirée en ne perdant pas trop de temps dans des préparatifs internes et en tâchant d'ouvrir aussitôt qu'il sera possible, les négociations, de façon à faire avec ses partenaires un grand tour d'horizon des problèmes.

Après quoi, eux et nous, nous aurons probablement besoin d'une période d'étude et de réflexion avant de continuer un second round. C'est en tout cas l'idée que, personnellement, je me fais de ces négociations et c'est la raison pour laquelle j'espère beaucoup qu'on ne retardera pas les délais envisagés où il avait été convenu que les préparatifs internes de la Communauté ne dépasseraient pas un délai de six mois. Je persiste à penser, ce n'est pas une raison de croire que quiconque en doute, qu'il sera raisonnable que la Communauté soit prête à négocier à l'expiration de ce délai de six mois.

Cela étant, toujours dans le domaine intérieur - je parlerai du domaine extérieur ensuite - il subsiste pour mes collègues et moi un très sérieux souci, c'est le problème du renforcement institutionnel. Je l'ai dit à Strasbourg, et rien de ce qui est arrivé dans les dernières semaines ne me donne l'impression que nous sommes déjà sur la voie d'une solution commune. J'ai dit à Strasbourg, au nom de mes collègues, que pour nous le renforcement des institutions de la Communauté n'est pas un problème de théologie, que c'est un problème d'efficacité et que, quelles que soient les conceptions que les uns et les autres peuvent avoir des futures institutions européennes et de la manière dont elles évolueront, il est essentiel que, maintenant, dans le courant de cette année, et même si possible avant de commencer nos négociations, nous aboutissions à des décisions de renforcement de nos institutions telles que nous les avons demandées dans notre mémorandum du mois d'octobre et, je m'empresse de le souligner, dans le cadre des traités. Nous n'avons pas demandé qu'on modifie actuellement les traités pour renforcer les institutions. Mais dans ce cadre, il y a des progrès - et vous savez lesquels - éminents à faire et je n'imagine pas que la Communauté pourrait prendre le risque de s'élargir et de se trouver à dix Etats membres et non plus à six, si elle n'avait pas résolu, dans l'intervalle, d'une façon convenable, le problème du retour aux modes de votation qui sont prévus par le traité de Rome et dont personne n'aurait jamais dû s'écarter.

Cela étant, c'est dans le domaine de l'extérieur qu'il faudrait être peut-être un peu plus précis que je n'ai pu l'être dans mon exposé au Parlement et je vais terminer par là. Il y a une chose qui nous paraît claire. J'avais dit à Strasbourg que la Communauté entrant dans sa période de vie définitive ne doit plus regarder les problèmes à l'échelle des trois prochains mois mais plutôt des dix années de la décennie; la Communauté doit entreprendre un véritable dialogue avec les continents et non plus simplement résoudre les problèmes bilatéraux avec tel ou tel Etat avec lequel, bien sûr, nous devons



continuer les négociations en cours. Mais vraiment la Communauté est arrivée à une époque de son histoire, de sa force et de sa cohésion qui lui impose de regarder ses relations à une échelle plus vaste.

J'ai fait le tour de ces problèmes rapidement dans mon discours du début de ce mois où j'ai parlé des rapports avec les Etats-Unis, l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie. Je ne voudrais pas répéter ici ce que j'ai dit, je vous ferais perdre du temps. Si vous avez des questions à poser, je tâcherai d'y répondre.

Je voudrais être un peu plus précis à l'égard des Etats-Unis parce que, depuis lors, il s'est passé deux choses. La première c'est que nous avons eu une discussion avec eux sur certains problèmes dans le cadre du GATT. La seconde, c'est que le président Nixon vient de publier une déclaration très importante sur l'ensemble de la politique étrangère des Etats-Unis; il a même eu la gracieuse pensée de m'envoyer une lettre personnelle pour expédier ce document dans lequel il confirme son soutien à la politique d'unification européenne.

Ceci ne soulève pas d'étonnement de ma part depuis mon entrevue de l'an dernier avec le président Nixon, mais il me semble qu'il est important que cette politique des Etats-Unis ait été confirmée avec un tel éclat dans le document que vous connaissez. Je ne commente naturellement pas ce document, ce n'est pas mon rôle maintenant. Il contient des passages qui dans les relations entre les Etats-Unis et l'Europe concernent plus l'OTAN et les problèmes militaires ou la défense que certains qui nous concernent plus directement.

Je voudrais simplement dire que de notre côté nous sommes absolument convaincus qu'un effort doit être fait pour améliorer nos relations avec les Etats-Unis qui se sont quelque peu détériorées depuis 2 ans. Mon collègue Jean-François Deniau se rend aux Etats-Unis la semaine

prochaine; il aura l'occasion de parler de ces difficultés avec les représentants du gouvernement américain à un niveau élevé. Il rentre, aujourd'hui, je pense, de Genève où il a dû hier expliquer à la conférence ministérielle du GATT quelles sont les positions de la Communauté dans certains problèmes.

C'est là-dessus où je voudrais être un peu plus précis car nous en avons délibéré. Vous savez que l'on reproche à la Communauté de mettre en péril les règles du GATT, les règles du commerce international suivant le régime de la non-discrimination. Cela nous amène parfois à négocier et à établir toute une série d'accords préférentiels qui, petit à petit, mettent en péril l'organisation de Genève et les bases même de celle-ci. Ces critiques ont un peu étonné, mais puisqu'elles sont exprimées, il vaut la peine que l'on y réfléchisse. Vous savez que l'ambassadeur des Etats-Unis, accrédité auprès de nous, dans une conférence récente qui a fait quelque bruit, s'est fait l'écho de cette inquiétude de son pays. Je n'ai pas estimé, pour ma part, que l'ambassadeur Schaetzel était sorti de son rôle. Je crois que les ambassadeurs ont autre chose à faire qu'à inaugurer les chrysanthèmes, pour employer la formule classique et que lorsqu'un ambassadeur estime que son gouvernement a des soucis, il est normal qu'il nous les fasse connaître.

Cela étant, et les difficultés agricoles mises à part, je voudrais contrer cette critique. Et la première chose que nous avons chargé notre ami Deniau de dire hier à Genève, c'est que notre Communauté n'a en aucune manière l'intention, ni directement ni indirectement, d'ébranler l'organisation du GATT, les règles de l'accord général et les règles qui président au commerce international depuis une vingtaine d'années.

Sur ce point, il faut être très ferme. Nous n'aurions pas négocié le Dillon round et le Kennedy round pour liquider ensuite l'organisation



qui a présidé à ces grandes négociations. Quand nous regardons quel est le volume du commerce qui peut être affecté par des accords préférentiels et le volume du commerce de la Communauté qui se fait selon les règles générales de l'Accord général, et bien, nous pouvons avoir la conscience, me semble-t-il, assez tranquille, c'est 80 à 90 % du volume de notre commerce qui continue à se faire suivant les règles de l'accord de Genève. Quant au reste, nous ne prétendons pas qu'il s'effectue contrairement aux règles de Genève, mais nous prétendons qu'il est basé sur les exceptions que l'Accord général prévoit. Sur ce point, la critique de nos partenaires mérite d'être rencontrée car, à présent, que nous négocions une série d'accords, après l'accord d'Arusha, nous avons négocié avec le Maroc, puis avec la Tunisie, que maintenant nous négocions avec d'autres, nos partenaires peuvent croire qu'il y aurait une tendance à la prolifération des accords préférentiels qui finiraient par couvrir une zone géographique de plus en plus étendue.

Nous pensons qu'il faut préciser très clairement les intentions de la Communauté. Indépendamment des règles générales, nous avons trois zones de préférence où l'application des règles des articles 24 et 25 du GATT peut parfaitement se justifier. La première, c'est le continent européen dans la mesure où nous concluons des accords permettant l'adhésion de nouveaux pays à la Communauté. Nous sommes là en pleine conformité avec les règles du GATT, nous n'avons à demander la permission à personne et nous n'avons pas à nous excuser de vouloir élargir notre Communauté. Du reste, personne ne pense, je crois, à nous le reprocher. Dans la mesure où nous ferions, avec d'autres Etats européens, des accords qui n'entraînent pas leur adhésion à la Communauté, nous avons la conscience aussi tranquille dans la mesure où ces accords sont des accords conformes à l'article XXIV de l'accord de Genève et aboutissent à l'élimination de l'essentiel des obstacles ou tarifaires ou quantitatifs entre ces Etats et la Communauté.

Et c'est même parce que nous ne voulons pas établir une zone préférentielle en Europe, une simple zone commerciale de préférence que nous nous sommes, comme Commission, prononcés en 1968, vous vous souvenez, contre l'idée que l'on ferait en l'Europe, à défaut d'élargissement de la Communauté, des accords préférentiels de caractère simplement tarifaire et limité. A l'époque où certains caressaient l'idée qu'en attendant que l'on élargisse la Communauté, il fallait réduire quelque peu les barrières tarifaires entre la Communauté et certains pays de l'AELE, notre Commission a dit qu'il ne serait pas conforme aux règles de l'Accord général de construire une zone préférentielle en Europe.

Ce que nous pouvons faire, ce sont des associations, des zones de libre-échange, des unions douanières. Nous ne pouvons pas et nous ne voulons pas construire une zone préférentielle. C'est la raison pour laquelle les fameux arrangements commerciaux que l'on envisageait en 1968 comme substitut de l'adhésion de l'Angleterre n'ont jamais vu le jour: ils étaient internationalement imprésentables. Ainsi, sur le plan européen, je crois vraiment que nous n'avons pas d'inquiétudes à avoir.

Sur le plan africain, l'association de nos EAMA avec la Communauté, bien que n'étant pas toujours bien comprise et soulevant beaucoup de critiques, vous le savez, notamment en Amérique latine, est acceptée par les autorités de Genève qui s'y sont habituées et les considèrent comme normales. Nous prenons simplement et de manière limitée, le relais de la politique qui résulte du traité de Rome lui-même. Nous ne pensons pas, de plus, que nous ayons à nous excuser de négocier Yaoundé I ou Yaoundé II. Et si nous avons étendu ce genre de négociations à quelques autres pays africains, le Nigeria, par l'accord de Lagos ou les pays de l'Est africain, par l'accord d'Arusha, ce n'est que la continuation limitée de la même politique, décidée du reste à l'époque en plein accord avec les Anglais en 1962.

La troisième zone, et c'est celle-là qui est litigieuse, naturellement, c'est le bassin de la Méditerranée. C'est là que l'on s'inquiète de savoir ce que nous avons l'intention de faire. Et bien, nous pensons que nous sommes là dans une situation particulière et qui nous est, je dois le dire, presque imposée par les circonstances plus que par notre volonté propre. Les circonstances font qu'autour du bassin de la Méditerranées, nous avons un certain nombre d'Etats - je ne parle pas de ceux de la Communauté - avec lesquels nous avons des relations particulières, soit des Etats européens comme la Grèce et la Turquie, qui sont nos associés, ce qu'à Genève on n'a du reste jamais sérieusement contesté, soit maintenant le Maroc et la Tunisie. Ces derniers accords sont aussi difficilement contestables, puisqu'ils étaient prévus dans le traité de Rome, expressément dans le protocole de l'acte final du 25 mars 1957. Ils sont simplement la traduction du fait que ces Etats ayant des relations unilatérales et garanties par le Traité avec la République française, il y a lieu maintenant de multilatéraliser cette situation et de remplacer ces accords unilatéraux entre le Maroc et la Tunisie, d'une part, et la France, d'autre part, par des accords avec la Communauté. Cela n'a pas été très facile de les négocier, mais enfin, on a abouti.

Cela étant fait, il reste les autres, et il n'est pas facile, autour de ce même bassin de la Méditerranée et pour des produits concurrents, de dire que la Communauté fera tout pour certains pays et qu'elle ne fera rien pour les autres. Il ne faut pas nous étonner dès lors que ce soit ces pays, et non pas nous, qui aient pris l'initiative de nous demander de leur concéder des arrangements comparables.

Ce n'est pas nous qui avons demandé à Israël de conclure un accord avec la Communauté. C'est Israël qui nous l'a demandé. J'ai été à Tel-Aviv et à Jérusalem en 1964 négocier notre premier accord. Nous en négocions maintenant à Bruxelles un second qui est dans la suite normale des choses.

Quand la République arabe-unie nous demande maintenant de négocier avec elle un accord commercial, c'est encore dans l'ordre normal des choses et il ne semblerait du reste bien difficile que la Communauté dans le contexte des problèmes du Proche-Orient s'engageât dans une négociation avec Israël et refusât de s'engager dans une négociation avec les pays arabes voisins; je pense que ce serait une profonde erreur politique. Et dès lors, voilà les raisons pour lesquelles ces accords sont négociés et voilà en même temps leur limite.

Il n'est pas question que nous allions plus loin, il n'est pas question que nous négocions des accords préférentiels avec les autres pays que ceux qui sont autour du bassin de la Méditerranée. Et si cela peut donner quelque souci à nos partenaires au GATT, ce peut être des soucis extrêmement limités; c'est ce que nous avons demandé à notre collègue, M. Deniau, d'expliquer à nos partenaires dans les réunions d'hier.

Je ne sais pas encore comment elles auront tourné. C'est un débat qui n'a pas été commencé hier et qui ne sera pas terminé demain; mais je pense qu'il n'était pas inutile que je vous dise comment nous envisageons le problème dans cette maison et comment il nous semble que ce que nous définissons comme action économique est une politique valable qui ne met pas en péril les règles fondamentales de l'organisation de Genève.

Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que j'avais l'intention de vous dire sur ce point particulier et j'ai l'impression que j'arrive à peu près au terme de ce que je voulais dire ce matin. Le moment est venu pour moi maintenant de vous écouter. Et je suis prêt naturellement à répondre aux questions que vous poserez.

Question

Monsieur le président, puis-je vous demander quelle est votre opinion sur l'idée qui a été avancée récemment par M. P.H. Spaak, de confier à une personnalité indépendante les négociations pour l'élargissement ?

M. Rey

Ecoutez, je ne désire pas polémiquer avec mon ami, Monsieur Paul-Henri Spaak, mais comme il ne m'a pas demandé mon avis avant de faire ses déclarations, je n'ai pas besoin de lui demander le sien avant d'exprimer ce que je pense.

Je pense que la mécanique de négociation de 1961-1963 a été mal montée et que c'est en partie parce que cette mécanique avait été mal montée que la conférence a échoué. Je sais bien quel est le grand personnage qui y a mis fin le 14 janvier. Tout le monde sait que c'est une conférence de presse du général de Gaulle qui a interrompu la négociation. Mais la négociation, déjà dans les derniers mois, se déroulait très mal et elle se déroulait très mal parce qu'elle avait été mal montée. Et je crois que c'est une erreur d'interprétation du Traité et que c'est une erreur de nos Etats membres d'avoir cru qu'ils devaient monter une mécanique, une conférence intergouvernementale dans laquelle six pays viendraient à négocier séparément et individuellement avec le septième.

Je vous exprime ceci avec d'autant plus de précision que j'ai exprimé cette opinion avant que la conférence ne commence. J'avais discuté de cela au sein de la Commission Hallstein. Mes collègues avaient un peu d'hésitation là-dessus, mais il avait été entendu avec mon président que je développerais mes conceptions, ce que j'ai fait.



Monsieur Spaak a exprimé, à l'époque, les mêmes idées qu'il développe maintenant, à savoir qu'il ne croyait pas que ce soit la Commission qui soit autorisée à négocier dans une affaire pareille et qu'au contraire ce devait être les Etats membres individuellement.

Monsieur Spaak n'était pas le seul de son avis. Je n'ai trouvé personne au sein du Conseil de ministres pour soutenir la thèse qui était la mienne, à savoir que, Traité en main, aucun texte du Traité n'autorise un Etat membre à négocier sur des politiques communes ou sur le tarif commun.

Je persiste à penser que quelle que soit la rédaction de l'article 237 du Traité, à partir du moment où il s'agit de négocier des politiques communes qui n'appartiennent plus aux Etats membres, mais qui appartiennent à la Communauté, c'est la Communauté qui doit négocier et confier cette négociation à qui elle l'estimera raisonnable. Il me semblait, articles 111 et 113 en main, qu'il était raisonnable que ce fût à la Commission.

Je persiste, Messieurs, à avoir cet avis et vous savez que mes collègues l'ont partagé et que nous avons unanimement exprimé cette opinion dans notre avis du mois d'octobre 1969. Je l'avais déjà exprimé à mes collègues en 1967 quand nous avons élaboré notre premier avis et mes collègues à l'époque m'avaient dit : "Monsieur Rey, vous avez peut-être raison mais nous n'en sommes pas encore à construire des procédures de négociation. Il sera bien temps de soulever les problèmes lorsque les préalables politiques auront été levés".

Je me suis rendu sans difficulté à cette opinion et je ne crois pas qu'il manquait de sagesse, puisque, en effet, à la fin de l'année 1967, c'est sur le principe même des négociations et non pas sur leur technique que la discussion n'a pas abouti.

Alors, cela étant, en 1969, mes collègues n'ont fait aucune difficulté pour accepter que nous introduisions dans notre document un chapitre sur la procédure de négociation où nous avons proposé que l'on partage la négociation en deux phases successives: l'une où l'on négocierait sur les politiques communes, le tarif douanier, la politique agricole etc., et où la négociation serait conduite selon la procédure du Kennedy round par la Commission, selon les directives du Conseil et l'autre où, au contraire, les Etats membres, dans le cadre du Conseil, négocieraient sur les textes, sur les modifications du Traité et sur des problèmes politiques qui sont davantage de leur responsabilité directe.

Vous savez que Monsieur Pierre Harmel a suggéré à ses collègues une technique assez semblable et qu'il a en conséquence proposé au Conseil que l'on négocie sur cette base. Le Conseil doit se prononcer là-dessus. Est-ce le 6 ou le 7 mars, est-ce dans une session ultérieure, je ne sais pas.

Mais en tout cas, ce qui est très important, c'est que l'on a déjà franchi un pas qui a été décidé par nos Etats membres, à La Haye, d'une façon très expresse, à savoir que l'on ne recommencerait pas la conférence intergouvernementale de 1961 qui a donné les résultats que vous savez et que, au contraire, ce serait cette fois-ci la Communauté qui négocierait avec les pays candidats. Je dirais que, à mes yeux, c'est l'essentiel. C'est cela qui est de loin la chose la plus importante.

Cette décision étant prise, il restera maintenant à la Communauté à savoir qui elle va charger de cette négociation. Moi, je crois, je le répète, traités en main, et en tenant compte des précédents, que c'est la Commission qui doit être chargée de la première partie de cette négociation. Je conçois très bien que mon ami, M. Paul-Henri Spaak ait une autre vision et quand je me souviens du rôle absolument essentiel qu'il a personnellement joué dans la négociation du traité de Rome



lui-même, je puis comprendre qu'il ait l'idée que c'est une technique analogue qu'il faille choisir. Moi, personnellement, vous ne vous étonnerez pas que, président de la Commission et soucieux des responsabilités que la Commission tient des traités et dans la procédure même du traité de Rome, je sois plutôt d'avis, tout au moins pour la première phase - peut-être M. Spaak a-t-il raison pour la seconde - que ce soit la Commission qui soit chargée de la négociation.

Il faut bien dire, je termine par là, qu'en 1961 on n'avait pas d'expérience encore d'une grande négociation internationale poursuivie soit par le Conseil, soit par la Commission, soit par les Etats membres. En conséquence, je ne suis pas trop étonné que les Etats membres n'aient pas pensé automatiquement à la Commission pour négocier ces grands problèmes. Mais maintenant, nous avons l'expérience. Maintenant, douze années ont passé.

Maintenant nous pouvons faire les comparaisons. D'une part, une négociation intergouvernementale où les gouvernements négociaient chacun pour leur propre compte, où les uns allaient à Londres et les autres n'y allaient pas, où certains ministres allaient dîner aux chequers et où d'autres n'y étaient pas invités; nous pouvons vraiment mesurer très exactement comment les choses se sont passées et pourquoi elles ont échoué. Si l'on compare ceci avec la négociation du Kennedy-round - et je vous prie de croire que ce n'est pas de ma personne que je parle, je parle du team de négociation constitué par la Commission et ses fonctionnaires - l'on constate qu'au bout de quatre ans cette méthode a mené la négociation au succès.

Il me semble dès lors qu'on peut comparer les deux méthodes et se rendre compte que la méthode communautaire est de loin la meilleure. Il est dès à présent décidé que la méthode communautaire sera appliquée. Pour en connaître les modalités, j'attends avec confiance les décisions du Conseil.

Question

Monsieur le président, je voudrais savoir comment la Commission envisage le problème des relations avec l'Amérique latine ? Les relations se feront-elles en bloc avec tous les pays ou bien avec certains pays et, d'autre part, se feront-elles dans le cadre des préférences généralisées ou bien dans d'autres cadres ?

M. Rey

Si vous m'excusez de me citer d'abord moi-même, je voudrais citer le paragraphe de mon discours du 4 février au Parlement de Strasbourg en ce qui concerne l'Amérique latine, où j'avais terminé en expliquant que la Communauté devait maintenant négocier à mon avis de continent à continent. J'avais parlé des Etats-Unis, j'avais parlé de l'Afrique, j'avais parlé de l'Asie que nous rencontrerons nécessairement dans les négociations relatives au Commonwealth.

Le paragraphe relatif à l'Amérique latine est celui-ci : "Je vous rappelle que la Commission Hallstein au sein de laquelle à l'époque j'étais chargé des relations extérieures a essayé, et disons-le franchement, sans succès, d'attirer l'attention de notre Conseil sur les rapports entre la Communauté et l'Amérique latine. Nous avons rédigé quelques documents que votre Parlement a trouvé bon. Votre commission politique avait organisé une mission d'étude en Amérique latine et elle était présidée par votre ancien collègue, M. Martino. Or, M. Martino est maintenant membre de notre Commission et responsable de ce secteur. C'est lui qui a maintenant la charge de nous proposer les mesures d'exécution et de rencontrer les remontrances qu'il nous faisait autrefois au nom de votre Parlement. Nous avons modernisé nos documents, nous allons vraiment nous atteler à la tâche dans le courant de ce premier semestre, d'organiser avec notre Conseil d'abord et à un stade ultérieur avec le continent latino-américain, un dialogue qui n'a que trop tardé".

Et je précise que j'étais responsable, avec la direction générale I dont j'avais la charge à l'époque, des mémoires sur l'Amérique latine que nous avons élaborés en 1964, en 1965-66 que nous avons envoyés au Conseil et que malheureusement le Conseil n'a jamais discutés. Et il ne les a jamais discutés, non pas qu'il les trouvât sans intérêt - on nous en a au contraire parlé très sympathiquement - mais parce que la Communauté était trop encombrée par ses crises intérieures, sa construction agricole, ses désaccords politiques en ce qui concerne l'élargissement et les problèmes britanniques.

Tout ceci a pratiquement empêché notre Conseil de s'occuper sérieusement de l'Amérique latine dans son ensemble. Il faut être juste, dans l'intervalle cependant, le Conseil, à notre demande, avait pris des mesures importantes pour venir à la rencontre des intérêts latino-américains, je parle de la réduction de la protection tarifaire en ce qui concerne les produits tropicaux, laquelle a été réduite à notre demande dans la première convention de Yaoundé.

Nous avons demandé à nos partenaires africains d'accepter l'idée que la protection des produits tropicaux, comme le café, le cacao, fut réduite de 40 %, ce qui a été fait et décidé. Nous avons refait le même effort dans la seconde convention de Yaoundé, où l'on vient, en juillet dernier, de réduire de nouveau la protection tarifaire en ce qui concerne le café et le cacao au point que le tarif concernant le café est actuellement réduit de plus de 50 % depuis l'époque où a commencé le traité de Rome. Notre tarif de 15 est devenu maintenant un tarif de 7 et une fraction.

Nous rencontrons ainsi davantage les préoccupations de pays latino-américains, comme la Colombie et le Brésil. Et du reste, quand nous regardons les chiffres d'exportation du café brésilien, nous constatons qu'il n'a pas diminué, mais augmenté dans la Communauté dans les trois

dernières années, et qu'en conséquence une partie des griefs que nous adresse le continent latino-américain manque un peu de consistance.

Il n'empêche que les Latino-américains ont raison de se plaindre qu'on n'engage pas avec eux un dialogue d'ensemble sur ces problèmes. Celui auquel j'avais présidé personnellement en 1964 et en 1965 avec les ambassadeurs latino-américains ici à Bruxelles, que je réunissais dans nos locaux, moi présidant la délégation de la Communauté et en face, l'ambassadeur du Mexique qui était le doyen à l'époque, présidant la délégation des ambassadeurs d'une vingtaine de missions latino-américaines, ce dialogue n'a pas débouché sur des résultats suffisamment précis.

En conséquence, nous avons en 1969 revu tous nos documents, nous avons envoyé un mémorandum d'ensemble au Conseil qui est en cours d'examen actuellement dans ses services. J'ai convenu avec mon ami Martino, que nous n'avons aucune chance d'obtenir que le Conseil attachât de l'importance à ces documents et puisse les étudier d'ici à la fin de l'année 1969, trop absorbé par les problèmes internes de la fin de la période de transition, et que nous devrions en conséquence essayer de déboucher sur des décisions dans le courant du premier semestre de 1970.

Je demeure de cet avis et j'ai l'impression qu'après Pâques, et avant que ne commencent les négociations avec la Grande-Bretagne, nous pourrions délibérer avec le Conseil sur une politique d'ensemble à l'égard de l'Amérique latine.

Je crois qu'une politique d'ensemble, du reste, n'empêche pas qu'il y aura aussi des négociations bilatérales avec tel ou tel pays. Mais il faudrait avoir une vue d'ensemble de ce qui peut être fait et les problèmes sont pour une bonne part plus psychologiques et politiques

qu'économiques. Je ne crois pas que les problèmes économiques soient si difficiles à résoudre. Mais il y a vraiment un effort que la Communauté devrait faire à l'égard du continent latino-américain. Je crois que le temps est venu.

Question

Que pensez-vous qu'il se passera le 1er juillet prochain ?

M. Rey

Ecoutez, Messieurs, je vous demande la permission de ne répondre à aucune question concernant le 1er juillet, concernant la composition de la Commission, concernant le point de savoir si elle doit comprendre 14 membres ou 9 ou un autre chiffre; qui en sera le président, qui en seront les membres.

Ce que je lis à peu près tous les jours sous la plume des journalistes européens m'enchantent et me désolent, tout à la fois. Cela m'enchantent d'abord, quand on parle gentiment de moi, ce qui est assez général. Et vraiment je suis très reconnaissant à ceux qui veulent bien considérer que le président actuel pourrait encore rendre quelques services. Mais je suis désolé quand je vois des commentaires désobligeants sur tel ou tel de mes collègues, notamment en raison de leur âge.

L'Allemagne n'était pas si mal dirigée quand le chancelier Adenauer avait 75 ans. Personne n'avait l'effronterie de dire que la France était mal gouvernée quand le général de Gaulle avait le même âge, et je crois vraiment qu'il n'est pas raisonnable de discuter les problèmes d'âge. Et je ne crois pas non plus qu'il soit raisonnable de discuter de problèmes de personnes. Vraiment, moi, je m'étonne un peu.

Je ne sais pas si vous faites ça dans vos pays à l'égard de votre gouvernement. Est-ce que vous écrivez des articles pour dire : "Un tel doit s'en aller, il est fatigué, il est incapable et il faut le remplacer par quelqu'un d'autre !". Est-ce que vous faites cela ?

Je ne suis pas sûr que vous ayez raison de le faire, parce que autant je comprends qu'on discute des problèmes de principe, des problèmes de politique, autant j'ai toujours de la peine à penser qu'il soit sage de discuter sur la place publique de problèmes de personnes et dans ces conditions, j'espère que tout le monde comprendra que, dans ce domaine, je ne puisse vraiment pas intervenir. Et je déconseillerais que mes collègues se mêlassent de discussions dans ce domaine, même en ce qui concerne le nombre des membres de la Commission.

Mon prédécesseur, M. Hallstein, n'avait pas observé cette réserve et il avait pris position à beaucoup d'endroits, plusieurs fois en faveur d'une commission de 9 membres en disant : "14, cela n'ira pas, il faut que ce soit 9". Je l'avais un peu taquiné à l'époque du reste. Je lui avais dit : "lequel d'entre nous voulez-vous exclure de la Commission ? Souhaitez-vous exclure tous les membres de la Haute Autorité et de la Commission d'Euratom et que seule la Commission de la Communauté économique européenne régisse l'Europe ?". Il avait beaucoup ri.

En attendant, Messieurs, si vous me demandez de dire qu'une commission à 14 membres n'est pas capable de fonctionner, jamais vous ne me ferez dire cela après deux ans et demi et après l'énorme travail politique et technique que nous avons accompli. Mais si vous me demandez d'exprimer des vues personnelles sur le nombre de commissaires et sur les personnes (et encore plus sur ce que pense le gouvernement belge), je vous suggère de vous adresser au n° 16 de la rue de la Loi.



Question

Monsieur le président, vous avez touché les questions des préférences généralisées. Pouvez-vous nous expliquer comment votre position peut se concilier avec un système commun de préférences généralisées et dont on parle maintenant au CNUCED.

M. Rey

Je ne crois pas qu'il y ait contradiction entre le fait que la Communauté a négocié et négocie quelques accords préférentiels de caractère limité et aussi géographiquement limités avec l'idée que l'on construit un système de préférence généralisée à l'égard des pays en voie de développement. Vous savez que nous avons pris position en faveur des préférences généralisées; nous avons fait des propositions au Conseil qui les a trouvées bonnes et les a communiquées à l'OCDE et déjà précédemment à la conférence de New Delhi.

Notre Commission est favorable à la généralisation des préférences dans certaines limites que nous avons indiquées à l'époque. Mais nous ne croyons pas que l'établissement d'un régime de préférences généralisées comporte nécessairement la disparition de certains accords préférentiels. Notamment, quand on aura généralisé les préférences pour les produits industriels, il restera encore des mécanismes différents pour les produits agricoles et je crois que, par conséquent, c'est d'une évolution par étapes qu'il s'agit. Mais cela ne résoudra pas tous les problèmes parce que, lorsque je citais tout à l'heure le bassin de la Méditerranée, je crois que personne dans cette conférence ne soutiendra qu'Israël est un pays en voie de développement.

Par conséquent, la généralisation de mécanismes préférentiels pour les pays en voie de développement ne résoudrait pas le problème délicat, mais important, des relations entre Israël et la Communauté.



Question

Quelles sont, objectivement, vos prévisions sur le vote à la majorité ?

M. Rey

Faire des prévisions, c'est un peu difficile. On peut faire des prévisions dans certains domaines, dans d'autres, c'est moins facile. Ce qu'il me semble qu'on peut prévoir, c'est que la Communauté sera obligée, par exemple dans le courant de l'année 1970, cela me paraît raisonnable, ou en 1971, en tout cas avant que les négociations avec des pays candidats ne soient terminées, la Communauté sera obligée de revoir les mécanismes de Luxembourg et le mode de votation dans le Conseil.

Je ne crois pas qu'il soit raisonnable de penser que l'on puisse trouver le consentement des Etats membres et des Etats tiers - qui sont aussi intéressés à ce que la Communauté fonctionne - à un système dans lequel on maintiendrait un mécanisme de décisions à l'unanimité dans une Communauté composée de dix Etats. Je ne crois pas que ceci soit une prévision raisonnable et ma prévision c'est qu'au contraire, et peut-être avec des transitions, des ajustements qui ne seront pas faciles, on s'engagera dans la voie du retour aux mécanismes normaux du Traité. Voilà ma prévision.

Question

Quelles transitions ?

M. Rey

Non, là je ne voudrais pas entrer dans des détails, parce que je n'en sais rien. J'imagine que dans ce débat où certains voudraient maintenir les accords de Luxembourg et où d'autres voudront les supprimer, on cherche suivant la technique habituelle, des solutions intermédiaires.

Je ne m'attends pas que le gouvernement qui a poussé aux accords de Luxembourg soit prêt maintenant à les liquider. Mais je ne m'attends pas que les cinq autres se résignent à cette situation et acceptent que les accords de Luxembourg durent et que l'on demande aux Anglais, aux Irlandais, etc., d'entrer dans une Communauté où l'on va décider à l'unanimité.

C'est absurde - et j'emploie expressément ce mot fort - il est absurde de penser qu'on puisse construire une Communauté à dix Etats où il faut décider à l'unanimité. Cela nous mettrait tellement en retard sur les nécessités de la gestion et de la construction d'une véritable union économique et monétaire que vraiment il ne me paraît pas vraisemblable que les choses s'orientent dans ce sens.

Question

Monsieur le président, si vous le permettez, je voudrais vous poser une question double, mais sur un même sujet. Vous avez parlé tout à l'heure de Yaoundé II. Pourrais-je vous demander où en est actuellement la ratification de Yaoundé II, surtout de la part des Etats européens ?

Et ensuite, vous avez répondu à propos de l'Amérique latine qu'il y avait des baisses de tarif sur les produits tropicaux et notamment le café. Je crois savoir qu'il y a une demande à surseoir à cette baisse de tarif. Qu'en est-il de cette demande et qu'en est-il de la suite qui pourrait y être réservée ?

M. Rey

Je réponds à votre première question.

La convention de Yaoundé II est actuellement, à ma connaissance, ratifiée par le gouvernement français, le Parlement français a voté les textes. Elle est très avancée, mais je ne suis pas informé que ce soit fini, à Luxembourg. Elle est encore en retard dans les quatre autres pays européens. En conséquence, j'ai écrit au nom de la Commission aux différents ministres des affaires étrangères, il y a environ dix jours, à mon retour d'Afrique pour leur demander de bien vouloir, dans la mesure du possible, hâter ces procédures.

Les procédures sont trop longues dans nos pays membres pour ce genre de choses et notre expérience ayant prouvé qu'il faut à peu près un an pour ratifier ce genre d'accords, même quand ils ne sont pas litigieux, il faudrait au moins que la date du 1er juillet ne soit pas dépassée et que la convention de Yaoundé entre en vigueur un an au plus tard après sa signature. Sinon, cela posera des problèmes, notamment des problèmes de financement, par suite d'un risque d'interruption. Par conséquent, le délai du 1er juillet me paraît un délai extrême. Chez les Etats africains, je crois que c'est à peu près la moitié qui ont terminé maintenant leur procédure pour autant que je sache.

J'en viens à votre seconde question. Elle est nouvelle pour moi.

J'ignore qu'il existe une demande de surseoir aux décisions qui ont été prises dans le cadre de la conférence. Si cette demande existe, je vais m'informer davantage.

Question

Existe-t-il une crise de confiance au sein du Marché commun vis-à-vis des pays nordiques, à la suite de la conclusion du Nordec ?

M. Rey

Dans la mesure où la Commission est concernée - car je ne peux pas encore vous dire ce que seraient éventuellement les réactions des Etats membres - nous avons dit la semaine dernière à M. Andersen, le ministre de l'économie danois, que nous avons considéré jusqu'ici que les accords Nordec étaient une affaire scandinave dont la Communauté n'avais pas à se mêler. Nous ne devions pas intervenir et nous ne l'avons pas fait, soit pour encourager, soit pour déconseiller aux uns ou aux autres de s'engager dans telle ou telle voie.

Agir autrement eut été d'autant plus difficile dans le courant de l'année 1969 qu'à ce moment les portes de la Communauté n'étaient même pas ouvertes. Lorsque j'ai fait une visite officielle au gouvernement norvégien au mois d'avril 1969 et au gouvernement suédois au mois de juin je n'étais pas encore en mesure de dire à ces deux gouvernements que nous allions recommencer avec l'un comme candidat, avec l'autre éventuellement dans un autre cadre qui n'est pas encore clair, des négociations ouvrant les portes de la Communauté. Par conséquent, que la Communauté veuille empêcher des Etats européens de s'unir entre eux par certains liens me paraîtrait - et je leur ait dit franchement - inconvenant.

Cela étant dit, nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt l'évolution des négociations entre ces pays. Nous leur avons naturellement toujours dit que ce qu'ils faisaient c'était leur affaire, mais naturellement qu'il leur appartiendrait, le moment venu, de choisir. On ne peut pas imaginer - et le chancelier Brandt l'a dit encore à Copenhague il y a quinze jours - on ne peut pas imaginer qu'un pays puisse faire partie de deux unions douanières différentes comportant des Etats différents. Cela n'est naturellement pas possible. Et dès lors, éventuellement, les membres de l'association Nordec auront peut-être - je n'en sais rien - des questions à se poser le jour où leurs négociations seraient plus avancées.

Mais cela pourrait aussi dépendre, bien entendu, de la manière dont évolueraient les négociations de la Communauté non seulement avec les deux Etats de l'association Nordec qui veulent devenir membres de la Communauté, c'est-à-dire la Norvège et le Danemark, mais aussi avec la Suède. Or ceci, constitue un immense point d'interrogation non seulement pour nous mais également pour Stockholm.

Par conséquent, je crois que la sagesse est de patienter et de voir un peu plus tard. Maintenant, quant aux commentaires faits par des ministres scandinaves, ils sont naturellement de leur responsabilité et ce sont eux qui peuvent mieux juger sur place dans quelle mesure des accords de ce genre témoignent d'une volonté ou d'une orientation politique des gouvernements scandinaves.

#### Question

Pensez-vous que les déclarations de plusieurs responsables américains contre la Communauté puissent préfigurer des difficultés plus étendues et plus sérieuses pour les mois à venir, c'est-à-dire pour l'époque où l'on y verra plus clair sur la façon dont pourra s'effectuer l'élargissement de la Communauté ?

M. Rey

Je me demande sur quelle espèce d'élément je peux me baser pour vous répondre. Il me semble en tout cas qu'il y a une préoccupation croissante aux Etats-Unis, et chez nous une certaine détérioration de nos rapports qui avaient été si bons jusqu'au moment où s'est terminé le Kennedy round. Les responsabilités de la détérioration ne sont certainement pas d'un seul côté de l'Atlantique.

Quand nous faisons un tour d'horizon avec ou sans les Américains, de nos relations avec eux, nous devons bien convenir qu'ils ont fait ou pas fait un certain nombre de choses qui nous ont passablement heurtés et que nous de notre côté nous avons aussi fait ou ne pas fait un certain nombre de choses dont ils peuvent, eux, de leur côté, se plaire.

Le problème est en conséquence, me semble-t-il, de rapprocher les points de vue. C'est ce que nous avons déjà dit au président Nixon il y a un an. Nous lui avons suggéré beaucoup de visites réciproques pour tâcher d'améliorer les choses. Nous avons reçu ici M. Gilbert, M. Schrantz, M. Harding. M. Mansholt est allé aux Etats-Unis. Moi, j'y étais allé au mois d'avril. Après quoi nous avons renouvelé de différentes manières ces contacts et je vous l'ai dit tout à l'heure, mon ami Deniau sera aux Etats-Unis la semaine prochaine.

Par conséquent, je ne désespère pas du tout que nous aboutissions à une espèce de confrontation générale de nos difficultés qui aboutirait probablement à en éliminer une partie sinon toutes. Quant à savoir si nous aurons des difficultés croissantes, notamment en raison de l'élargissement de la Communauté, cela pourrait bien arriver.

Mais je n'ai cependant pas de raisons, au début, de la craindre, et quand je vois ce que le président Nixon a exprimé le 18 février,



il y a neuf jours, cela permet de supposer qu'au niveau le plus élevé - le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique - l'idée que la Communauté va s'élargir est regardée avec sympathie comme elle l'était du temps du président Kennedy. Je n'ai pas de raisons par conséquent de penser que sur ce point nous devons nous attendre à beaucoup de difficultés.

Disons-le tout de suite, je crois que les vraies difficultés consistent dans ces problèmes commerciaux que j'ai énoncés tout à l'heure et aussi naturellement dans la politique agricole. Sur ce dernier point, les choses se sont du reste un peu calmées.

#### Question

Vous avez dit en parlant à propos des problèmes de l'Amérique latine qu'ils étaient plutôt psychologiques et politiques qu'économiques. On voudrait quelques précisions sur les mots psychologique et politique.

#### M. Rey

Je voudrais tâcher d'être un peu plus précis mais ce n'est pas facile. Je prends un exemple au Brésil, le plus grand Etat par la population. Il a des soucis en ce qui nous concerne. Cependant, quand vous regardez le commerce extérieur du Brésil avec la Communauté, il n'a pas cessé de se développer; d'une part, la balance commerciale est en faveur du Brésil et non pas en faveur de la Communauté et les craintes que le gouvernement de Brasilia avait exprimé contre notre politique à l'égard des EAMA ne se sont pratiquement pas concrétisées. Les Européens ont continué à consommer du café brésilien en quantité croissante et du reste les efforts tarifaires que nous n'avons fait que rappeler tantôt ont eu aussi - me semble-t-il - leur influence dans cette circonstance.



Un peu plus difficile serait probablement un commentaire sur les problèmes concernant l'Argentine et notamment ses exportations de viande vers la Communauté encore que, même avec les restrictions que nous avons apportées à certains moments dans le cadre de la politique agricole commune, elles s'étaient cependant très bien développées par rapport au point de départ initial.

Mais cela étant dit, je n'ai pas l'impression que la discussion avec les pays latino-américains se cantonne uniquement à des problèmes d'échanges, qu'au contraire ils ont un certain sentiment, qui du reste s'exprime dans d'autres enceintes que les enceintes européennes, d'être oubliés et un peu maltraités.

Ils se considèrent comme ayant des relations, sinon une filiation spéciale avec l'Europe, qui remontent à trois siècles tandis que celles entre l'Afrique et l'Europe sont naturellement beaucoup plus récentes. Combien de fois n'avons nous pas rencontré cette opinion et les latino-américains se sentent discriminés par les Européens par rapport à l'Afrique. Quand on discute dans le détail, on s'aperçoit, comme dans les exemples que j'ai cités, que c'est beaucoup plus un problème psychologique et un problème politique de la Communauté à l'égard de l'Amérique latine qu'un problème technique, un problème pour lequel des solutions plus concrètes peuvent être cherchées. Je répète que je crois que nous devrions tâcher d'organiser un véritable dialogue entre l'Europe et le continent latino-américain.

#### Question

Monsieur le président, vous avez fait mention du renforcement institutionnel comme une des grandes questions devant la Communauté; en élaborant ce thème, vous avez uniquement parlé, je crois, du Conseil de ministres et notamment de la procédure de vote. Je ne sais pas si c'est

par modestie ou par désespoir, que vous n'avez pas fait mention de la Commission même.

Mais ma question n'est pas là. Ma question concerne plutôt les pouvoirs parlementaires. Lorsqu'au début de votre exposé vous avez parlé de la conférence de La Haye et de ses suites, vous avez dit que quelques détails n'ont pas tourné comme la Commission européenne l'aurait voulu. Hélas, en élaborant ce thème, vous avez fait mention notamment des pouvoirs du Parlement européen. Je connais vos idées pour ce Parlement. Aussi je suis sûr que vous ne considérez pas le pouvoir du Parlement comme une question de détail. Alors, je me demande comment il faut interpréter vos déclarations. Peut-être que vous n'avez jamais eu de grands espoirs, que vous croyez que ce qu'on avait obtenu fin décembre était le maximum qu'on pouvait attendre des gouvernements et que la limitation effectuée ensuite, lors de l'accord de février, ne change pas grand chose.

M. Rey

Est-ce que je peux vous dire tout de suite que j'espère avoir conservé de la modestie. J'espère aussi n'avoir jamais atteint le moindre désespoir parce que, sinon, je trouve que les journalistes auraient raison de demander qu'on me remplace.

Je vais tâcher d'être plus précis : ce que j'ai déploré quant aux décisions prises par le Conseil en ce qui concerne le Parlement, c'est qu'au moment où l'on a concédé au Parlement le pouvoir budgétaire à partir de l'année 1975, on a entouré cet octroi de pouvoirs d'un certain nombre de restrictions qui ne me paraissent pas très graves, mais qui cependant témoignent d'une certaine méfiance à l'égard de l'institution parlementaire.

Notre Commission n'a pas souhaité ces restrictions et en conséquence dans la nuit du marathon où ces décisions ont été prises, la Commission a tenu à dire au Conseil que tout en comprenant ses difficultés et ses raisons, la Commission ne s'y ralliait pas, qu'elle n'avait pas modifié ses propositions et qu'en conséquence il fallait considérer les décisions du Conseil comme des propositions prises par le Conseil à l'unanimité, s'écartant un peu de ce que la Commission avait proposé.

Jé pense qu'il est important de le souligner et je crois notamment que la méfiance des Etats membres à l'égard du Parlement - comme si le Parlement était une institution dépensière - ne me paraît pas justifiée. Quand je vois comment les choses ont évolué depuis 12 ans, en ne parlant que de la Communauté économique européenne. C'est un fait que l'élément dépensier dans la Communauté a été, non pas le Parlement, mais le Conseil. Et c'est un fait que le Parlement vient d'adopter encore dans sa dernière réunion des résolutions courageuses en ce qui concerne la réduction des prix agricoles et les déficits de la politique agricole commune, résolutions du Parlement que le Conseil n'a pas jusqu'à présent réussi à adopter lui-même.

Alors, comme c'est le Conseil qui est l'élément dépensier, je trouve un peu choquant que le Conseil ait unilatéralement élevé quelques barrières contre la liberté budgétaire du Parlement. Mais je répète, ces barrières ne me paraissent pas de telle nature que le Parlement doive en être très gravement préoccupé.

Il me semble que l'ensemble des décisions prises quant aux ressources propres, d'une part, et quant au pouvoir budgétaire du Parlement sont tout de même des décisions raisonnables et dans l'ensemble vraiment progressives par rapport à la situation d'où nous venons. En ce qui concerne La Haye, c'est autre chose.

A La Haye, j'avais espéré qu'il serait possible de parler du renforcement des institutions; or, visiblement, la conférence n'a pas voulu et la conférence a refusé la demande que je lui avais exprimée en séance, d'énoncer, ne fût-ce qu'un préjugé favorable, je n'avais pas été plus loin en faveur de l'élection du Parlement au suffrage universel. J'avais demandé à la conférence qu'on veuille bien au moins dans le communiqué final non pas décider l'élection, car l'affaire n'était pas mûre sur le plan technique, mais au moins un préjugé politique favorable à cet égard.

La conférence a refusé et elle a simplement mentionné dans son communiqué que le Conseil de ministres continuerait à examiner la question. Comme il l'examine depuis 1961 avec le succès que vous connaissez, cela ne nous promet pas des progrès très rapides.

Par conséquent, sur ce point, je déplore et j'ai déploré à la tribune du Parlement, vous vous en souvenez, j'ai déploré que la conférence de La Haye sur ce point soit restée aussi en retrait. Je crois également qu'il est dommage qu'au moment où l'on a discuté de l'élargissement de la Communauté et où l'on a parlé du renforcement de la Communauté, l'on ait très volontairement omis de parler du renforcement de ces institutions. Je sais très bien que c'est un problème litigieux et fortement litigieux entre nos États membres et qu'un progrès dans ce domaine ne sera pas un progrès facile. Mais il n'empêche que sur ce point, il est essentiel que quelque chose soit fait.

Maintenant, quand alors aux différentes institutions, modestement vous dites, je n'ai pas parlé de la Commission. Dans la mesure où l'on ne modifie pas les textes des traités - nous n'avons d'ailleurs pas demandé qu'on les modifie - je crois que le Conseil a tous les moyens, actuellement, d'accroître les délégations qu'il donne à la Commission et je crois qu'il devra le faire. Quand nous regardons comment fonctionne la politique agricole commune, nous nous apercevons que sans

modifier le moins du monde le texte du Traité, on a monté une mécanique qui fonctionne bien entre le Conseil, la Commission et les comités de gestion, qui aboutit à ce que la politique agricole commune est en fait gérée à la majorité.

Et s'il est exact que la fixation des prix est restée à l'unanimité, par contre, la gestion courante et quotidienne de la politique commune se fait par des conseils de gestion qui statuent à la majorité, par la Commission qui, en conformité, statue à la majorité. Quand les comités de gestion et la Commission se sont mis d'accord, le Conseil ne peut plus intervenir, vous savez que c'est la règle. Le Conseil n'intervient plus, les décisions sont définitives et par conséquent, la gestion courante de la politique agricole est déjà faite par des mécanismes majoritaires. Malheureusement on n'y a pas inclus les mécanismes de prix et ce serait un immense progrès si on le pouvait; cela ne demande pas du tout de modifications du Traité.

Si l'on pouvait décider dorénavant que les prix agricoles seront fixés, non plus à l'unanimité, mais par les mêmes mécanismes, je pense qu'on aurait franchi un énorme pas en avant pour tâcher de renforcer et l'action de la Commission et la maniabilité de la Communauté. Il y a d'autres exemples que dans ce secteur, où cela pourrait être la même chose. Mais en tout cas, je crois que la force des choses et la nécessité de gérer la Communauté feront que, progressivement, on donnera à la Commission des pouvoirs plus grands indépendamment de ceux qu'on lui donnera le jour où l'on révisera le Traité lui-même.

Enfin, en ce qui concerne le Parlement, on devrait à mon avis élire le Parlement au suffrage universel et j'espère qu'à défaut d'être d'accord avec nos Etats membres, maintenant nous pouvons discuter cela avec les Etats candidats.

Car les Etats candidats avant d'entrer dans la Communauté, devront savoir quelle est au moins la conception de la Communauté dans ce domaine et s'ils sont eux-même opposés oui ou non à ce que le Parlement de Strasbourg soit dorénavant élu au suffrage universel, ce que personnellement, je souhaite de tout coeur.

Le problème de l'élection du Parlement est un problème qui - vous le savez - ne suppose pas et ne nécessite pas la révision du Traité, c'est l'application au contraire du Traité qui permet cette élection. Par contre, s'il s'agit de donner au Parlement des pouvoirs législatifs, de lui donner le pouvoir non pas de donner des avis mais d'intervenir d'une façon contraignante dans l'élaboration des politiques communes. Ceci est une réforme politique constitutionnelle qui suppose la révision du Traité et je pense que le problème se posera non pas dans nos négociations actuelles; elle se posera dans la fusion des traités. C'est au moment où on va fusionner les trois traités que le problème se posera d'une façon active.

#### Question

Accepteriez-vous une nomination au-delà du 1er juillet ?

M. Rey

Je n'ai pas du tout envie de faire sur ce genre de problème des déclarations fracassantes devant une centaine de journalistes représentant toute la presse européenne et même la presse mondiale, je n'ai pas envie de faire une déclaration de quelque nature que ce soit-là dessus, d'autant plus que vous savez que cela pose des problèmes d'équilibre et que je ne voudrais mettre personne en difficulté et aucun Etat membre mais en tout cas je ne me sens pas, et peut-être bien à tort, je



ne me sens pas à la date du 1er juillet dans un état de déficience physique et mentale tel que ma mise à la retraite s'impose d'une façon absolue.

Question

Q'impliquera, comme premières mesures pour la Commission dans les prochains mois, la conférence des ministres des finances ?

M. Rey

Vous savez que les ministres des finances se réunissent mais ne prennent pas de décisions. Ils confrontent leurs avis, les rapprochent et ces réunions ont toujours été très utiles. Mais cela ne dispense pas le Conseil, dans son cadre normal et constitutionnel, de prendre les décisions qui s'imposent. La conférence de Paris - autant que je me rende compte et d'après mes amis Barre et von der Groeben - je pense qu'elle a été une étape dans la construction des décisions qui devront être prises par le Conseil. Mais un commentaire plus précis pourrait peut-être vous être fait après que la Commission aura pris ses décisions la semaine prochaine. J'ai l'impression qu'il faudrait que vous laissiez votre curiosité en suspens pour quelques jours.

Question

Donnez votre opinion concernant l'opposition de la majorité des Anglais à l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun.

M. Rey

Je vous dirai qu'il me semble que ce problème est un problème qui regarde essentiellement le gouvernement de Londres.

Moi, je ne m'étonne pas de ce que l'opinion anglaise ne soit pas très favorable et tous les sondages qui donnent des chiffres assez négatifs ne m'ont pas trop étonné. Cela pour deux raisons.

La première : la Communauté n'a pas très bien traité l'Angleterre. Je prends la Communauté comme un ensemble, je ne divise pas les Etats membres entre eux. Nous avons interrompu, car c'est nous qui l'avons fait, les négociations en 1963 sans jamais fournir d'explications politiques convenables sur cette interruption et quand les Anglais, après 3 ou 4 années, ont refait un effort et un effort plus précis que la fois précédente, pour rouvrir des négociations en décembre 1967, notre Conseil n'a pas pu se mettre d'accord et la Communauté a par conséquent refusé d'ouvrir sa porte. Alors, pour un pays européen qui veut entrer dans la Communauté, être traité de la sorte doit inévitablement provoquer des réactions passionnelles assez négatives. Que l'opinion anglaise ne soit pas contente de la façon dont on l'a traitée, moi cela me paraît assez naturel. Cela ne s'améliorera que quand nous serons en négociation.

En second lieu, on a beaucoup épouvané l'opinion anglaise en ce qui concerne les prix agricoles et c'est très facile d'épouvanter l'opinion si l'on raconte sans contradiction que les prix vont monter d'une façon vertigineuse et que le coût de la vie va devenir effroyable.

Il est bien clair que comme tout le mécanisme anglais de politique agricole a été monté dans l'optique et avec des techniques ayant pour but de maintenir les prix des denrées alimentaires à un taux bas, il est très facile d'affirmer que les hausses vont constituer une catastrophe. Ce n'est qu'au moment où les négociations pourront commencer ou se seront un peu développées qu'on pourra se rendre compte de ce que peuvent être les compromis acceptables et comment on peut concilier les difficultés anglaises qui sont réelles avec les politiques de la Communauté qui sont réelles aussi.

En tout cas, tant à l'extérieur qu'en Grande-Bretagne, personne ne défend sérieusement l'opinion que le gouvernement ne devrait pas commencer les négociations. Même ceux qui, en Grande-Bretagne, sont critiques et notamment sur le plan parlementaire à l'égard de la Communauté et de ses politiques actuelles n'ont jamais prétendu que le gouvernement devrait refuser d'entamer des négociations et qu'il devrait retirer sa demande d'adhésion aux Communautés.

Quand je vois ce que disent les leaders des trois partis politiques, les responsables de la Banque d'Angleterre, les banquiers en général, les industriels et bien d'autres, j'ai le sentiment que les dirigeants britanniques en général souhaitent que ces négociations commencent, souhaitent qu'elles soient poursuivies activement et espèrent que les résultats seront positifs. Ma dernière visite en Angleterre a eu lieu le 2 février si je me souviens bien, où j'ai été invité par les banquiers. Etaient présents le Gouverneur de la Banque d'Angleterre et tous les gens qui comptent au point de vue bancaire en Angleterre. Ils m'ont invité comme hôte d'honneur au grand dîner annuel qu'ils ont donné au Guildhall et ils m'ont fait un accueil qui ne m'a vraiment pas donné l'impression que j'étais invité là comme un ennemi, comme un étranger et comme un personnage qu'on devrait traiter sans amitié et sans égard.

Au contraire, le fait qu'on avait invité spécialement le président de la Commission comme hôte de ce dîner, indiquait clairement que les dirigeants financiers de l'Angleterre considéraient le problème de l'élargissement avec la plus grande attention. Les propos qu'ils ont tenus, du reste, à cet égard, étaient extrêmement positifs.

Question

Pourriez-vous nous dire si la question de la politique régionale est du ressort exclusif des gouvernements ou bien si la Communauté a une position à cet égard.

M. Re

Oui, la Commission a une position extrêmement précise et elle considère que la politique régionale dans la Communauté doit maintenant être développée par-delà les frontières nationales. Nous ne l'avons pas dit tout au début de nos travaux en 1958-59; nous l'avons dit par la suite, d'une façon précise dans le mémorandum que vous connaissez, qui avait été élaboré sous la responsabilité de mon collègue Robert Marjolin, du temps de la Commission Hallstein.

Les problèmes régionaux à cette époque ne faisaient pas encore partie d'une responsabilité particulière. Au contraire, quand la Commission des 14 a été constituée, j'ai demandé, c'est moi qui en ai pris l'initiative, que dorénavant les problèmes régionaux fassent l'objet d'une direction générale indépendante et qu'un commissaire en soit spécialement chargé, ce qui a été fait. Et vous savez que déjà des projets sont en cours de réalisation, modestes encore mais enfin tout de même, déjà par-delà les frontières et notamment dans le sud de la Belgique, le Luxembourg et le nord de la France, pour la première région. Il ne fait pour nous aucun doute que les frontières politiques si respectables qu'elles soient ne peuvent plus être un obstacle à des politiques régionales qui doivent être constituées entre les régions qui ont, entre elles, des affinités économiques, industrielles, financières ou sociales ou agricoles.

Pour convaincre les Etats membres, cela n'ira pas tout seul, il y aura des résistances, des résistances ou politiques ou administratives, et les résistances des administrations sont souvent plus tenaces que celles des gouvernements eux-mêmes. J'imagine que ceci pourra faire l'objet de grandes discussions quand le Conseil discutera le mémorandum sur la politique régionale que nous avons déposé entre ses mains. Je crois qu'on le discutera aussi au Parlement européen dans la session de mai et j'espère que ce sera encore avant l'été que le Conseil sera en mesure de s'en emparer et d'avoir avec nous un débat qui, à mon avis, est très important.

Question

Croyez-vous que les négociations d'élargissement ne pourront entrer dans une phase active tant que les parlements n'auront pas ratifié le règlement financier agricole ?

M. Rey

On a prêté à Monsieur le ministre des affaires étrangères de France une déclaration qu'il aurait faite en ce sens. Il a tenu à préciser dans des termes qui nous ont paru parfaitement acceptables et raisonnables qu'on ne peut pas imaginer que les négociations soient conclues à une époque où on n'aurait pas encore ratifié les mesures qui sont actuellement décidées par le Conseil dans le domaine agricole.

Il est clair que nous devons commencer nos négociations dans le courant de cet été et il me paraît également à tous égards souhaitable que nos Parlements aient statué avant la fin de l'année. Sinon, cela va nous poser des problèmes pour l'année 1971, puisqu'il est prévu qu'il y a un régime transitoire pour l'année 1970 et puis un nouveau régime pour 1971.

Il serait tout à fait raisonnable et hautement souhaitable que nos parlements arrivent tous à avoir ratifié les décisions dans le cadre communautaire, décisions qui doivent faire l'objet, du reste, d'un traité. Quand nos Etats membres se mettent d'accord et notamment pour modifier le texte du Traité, cela fait l'objet d'un autre traité. C'est ce traité qui doit être soumis à la ratification de nos différents parlements.

On espère que ceci sera fait pour le 6 mars. Si cela ne l'était pas, on aura encore un certain temps d'ici la fin de l'année. Ce temps est court mais je me permets de rappeler à cette audience que le traité de Rome a été signé le 25 mars au Capitole et que les dernières ratifications sont intervenues en temps utile en décembre. Et Dieu sait si le traité de Rome était quelque chose de plus considérable que les modestes accords qui viennent d'être faits.

---